

PRIX UIA/LexisNexis INSPIRATION LEGALTECH

Parce que l'innovation est cruciale pour le succès continu de toute organisation, l'UIA et LexisNexis attribuent chaque année un prix d'Inspiration LegalTech afin d'encourager l'innovation dans le domaine juridique et de récompenser les organisations ou les personnes qui contribuent à apporter de nouvelles idées au monde juridique, changeant les perspectives, la pratique ou les méthodes de travail des avocats.

*Il s'agit d'un prix purement symbolique, sans dotation financière, qui vise à reconnaître publiquement et à faire connaître les lauréats pour leurs idées et leurs actions.
Le prix sera décerné une fois par an et la première édition aura lieu au dernier trimestre 2021.*

TERMES ET CONDITIONS



NOMINATIONS

- ✓ Les nominations peuvent être soumises jusqu'au **5 octobre 2021** en se servant du formulaire officiel de nomination dans l'une des trois langues de travail de l'UIA (anglais, français ou espagnol) en format Word. Les formulaires incomplets, ceux soumis après la date limite ou les formulaires qui ne remplissent pas les conditions énoncées ci-dessous ne seront pas pris en considération.
- ✓ Les nommés doivent avoir apporté une contribution significative et récente à l'innovation, soit :
 - Sociétés de LegalTech (technologie juridique) : pour le développement d'un outil ayant un fort impact sur le système juridique ou la pratique du droit, qui a contribué à (ou a le potentiel de) transformer le secteur.
 - Cabinets d'avocats : pour avoir adopté l'innovation et développé des actions innovantes telles que des développements de technologies juridiques, de nouveaux services, etc.L'accent doit généralement être mis sur les travaux récents du candidat.
- ✓ **Critères**
 - Degré d'innovation
 - Impact pratique sur l'innovateur et ses clients
 - Aspects économiques (coût, temps et processus)
 - Aspects environnementaux (efficacité énergétique, durabilité)
- ✓ Dans tous les cas, les nominations doivent refléter les valeurs et les objectifs de l'UIA (cf. Art. 2 et 3 des Statuts de l'UIA).
- ✓ Un candidat dont la candidature a été soumise une année précédente peut à nouveau soumettre sa candidature, en veillant à ajouter toute information supplémentaire et effectuer les mises à jour importantes pour considération pour le prix de cette année-là. Un candidat ne peut recevoir le prix plus d'une fois.

PROCÉDURE DE PRÉSÉLECTION DES CANDIDATURES

- ✓ Tous les formulaires de nomination complets reçus dans les délais impartis seront examinés par un comité de nomination composé comme suit :
 - Président de l'UIA
 - Directeur des revenus
 - Directeur de la stratégie numérique
 - Coordinateur du programme UIAdvance des cabinets d'avocats
 - Président de la Commission Avenir de l'avocat de l'UIA
 - Président de la Commission Organisation des cabinets d'avocats de l'UIA
 - Président de la Commission droit des technologies de l'information de l'UIA
 - Deux responsables Technologie de LexisNexis
- ✓ Le Comité de nomination, à sa seule discrétion, peut solliciter des informations supplémentaires concernant un ou tous les candidats.
- ✓ L'auteur de la nomination sera informé des décisions prises à l'égard de son/sa candidat(e).

CÉRÉMONIE DE REMISE

Les prix de l'innovation UIA seront remis au lauréat ou à son représentant par les représentants de l'UIA et de LexisNexis lors d'un événement UIA dont la date et l'heure seront déterminées chaque année.

En acceptant le prix, le lauréat autorise l'UIA et LexisNexis à utiliser son nom, les déclarations faites en rapport avec le prix, les photographies et vidéos de la cérémonie de remise du prix, ainsi que toute autre image du lauréat à des fins promotionnelles sans autre compensation, sauf si la loi l'interdit.

QU'EST CE QUE L'INNOVATION?

Une innovation est une idée qui a été traduite en réalité pratique. Il peut s'agir de produits, de processus ou de concept commerciaux ou technologiques, qui produisent de nouveaux bénéfices et de la croissance pour les organisations qui les mettent en œuvre ou les utilisent.

NOMINEZ VOTRE CANDIDAT DÈS MAINTENANT !

